



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h33.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Etaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; M. PERRIN/S. KURT ; D. DUMONT/P. BENOIT ; A. MARGUET/D. GUILLEUX ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD ; D. ROUX/B. LAPOIRE ; G. BRUCHON/M. COLETTE.

### Participation des communes extérieures aux cours de natation à l'école – Année scolaire 2022 – 2023

Par délibération du 27 juin 2022, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) a approuvé les nouveaux tarifs des frais de natation pour l'année scolaire 2022 – 2023 applicables aux écoles primaires et qui sont refacturés aux communes concernées.

Ces nouveaux tarifs - auparavant unitaires (2.70€/élève/séance en N-1) - sont devenus forfaitaires (65€ / classe/séance).

Pour les élèves scolarisés à Valdahon et extérieurs à la commune, une refacturation à leur commune nécessite donc le vote d'un tarif spécifique. Il est proposé d'aligner notre tarif sur celui de la CCPHD pour une entrée simple d'un enfant – 16 ans, soit 3.00 €.

La commission Finances qui s'est réuni le 26 mai 2023, a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un tarif de 3.00 € / séance / enfant extérieur à la commune et scolarisé à Valdahon.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
07/06/2023

